

LVM/MK.

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

MINISTERE DE LA JUSTICE
ET DE LA LEGISLATION

DIRECTION DE LA JUSTICE

DECRET N°61 373 /PR/MJL/DJ.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.-

Vu la loi n°60-36 du 26 novembre 1960, portant constitution de la République du Dahomey ;

Vu le dossier de recours en grâce concernant le nommé AGUEMON Avidoto ;

Vu l'avis défavorable du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation ;

DECRETE :

ARTICLE 1.- Le recours en grâce formé par le nommé AGUEMON Avidoto, condamné le 24 février 1961 par la Cour d'Appel de Cotonou à 3 mois de prison et 15.000 F d'amende pour destruction d'arbres, est rejeté.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera mentionné sur le registre d'ordre tenu au Ministère de la Justice et de la Législation, puis notifié à l'intéressé par les soins du Procureur Général, près la Cour d'Appel de Cotonou.-

Porto Novo, le 28 NOV. 1961 1961.

Signé : H. M A G A.-

Pour ampliation :

AMPLIATIONS :

Président de la République	5
MJL.....	2
Procureur Général.....	1
Procureur de la République	1
Intéressé.....	1
JORD.....	1

Pour le Garde des Sceaux
Ministre de la Justice et de la
Législation et par délégation
Le Directeur de Cabinet,

J. CLAVEAU.-